

« Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur »

Edition 2022

Appel à Manifestations d'Intérêt

Contexte

L'ambition de la Région Ile-de-France est de contribuer au déploiement d'une Région écologique, solidaire et attractive. Dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche, la Région est attentive à permettre, aux côtés des acteurs du secteur, aux jeunes et aux professionnels d'accéder aux meilleures formations dans les meilleures conditions et tout au long de la vie, de tenir le rang mondial de la recherche francilienne en assurant le continuum avec les innovations en entreprises et bien sûr de garantir les meilleures conditions de vie étudiantes dans des campus aux meilleurs standards internationaux. Telles sont les priorités de la Région Ile-de-France sont définies dans le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation adopté le 22 septembre 2017 et actuellement en cours de révision.

Les outils et usages numériques constituent un vecteur de premier plan pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs en permettant une transformation profonde et continue des outils d'enseignement, d'orientation, et de formation tout au long de la vie que pilotent les établissements d'enseignement supérieur franciliens.

Ces orientations ont été bousculées et accélérées par la crise sanitaire et la réorganisation généralisée de l'enseignement qu'elle a engendré depuis le printemps 2020.

Cette sixième édition des Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur est l'occasion de permettre à toutes les entités qui font la vie des campus franciliens (enseignants, étudiants, techniciens, administratifs, ...) de formaliser et concrétiser des projets d'usage numérique dans le quotidien des campus et établissements du supérieur franciliens. Les candidats pourront associer leur projet à l'une des thématiques suivantes : « innovation et continuité pédagogiques », « conditions de vie et lutte contre la précarité étudiante », « formation tout au long de la vie » ou à une thématique « générale ».

De plus, la Région sera particulièrement attentive aux projets valorisant l'utilisation des EdTech comme un moyen de favoriser les bons déroulements des études des personnes en situation de handicap, à ceux qui donnent une place active aux étudiants tant dans la définition que dans la conduite et l'évaluation des projets, et à ceux qui intègrent un volet relatif aux enjeux de la lutte contre le changement climatique et de la transition écologique.

Objectifs

AMI TROPHEES FRANCILIENS DE L'INNOVATION NUMERIQUE DANS LE SUPERIEUR 2022

Le présent Appel à Manifestations d'Intérêt vise à susciter et valoriser, à travers l'attribution de « Trophées franciliens », des projets d'innovations numériques se développant au sein des établissements franciliens d'enseignement supérieur.

L'intervention régionale vise à :

- soutenir la transition numérique des établissements et de leurs regroupements ainsi que la mutualisation et la mise en réseau des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche franciliens
- favoriser les innovations technologiques et organisationnelles dans les domaines de l'enseignement, l'orientation, la formation tout au long de la vie, et la vie étudiante pilotées par les établissements d'enseignement supérieur franciliens
- ouvrir l'accès aux ressources et favoriser la diffusion et l'appropriation et le transfert des technologies nées dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- soutenir la mutualisation des ressources numériques des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche franciliens en direction des PME dans le cadre de projets collaboratifs les associant
- répondre aux enjeux de valorisation et de diffusion des fonds pédagogiques et patrimoniaux en favorisant leur numérisation et leur diffusion.

Les projets lauréats bénéficieront :

- D'une subvention régionale d'aide au démarrage ou au développement d'un montant pouvant aller jusqu'à 350 K€ par projet ;
- D'un accompagnement par les services de la Région pour le développement des activités des partenaires : appui à la recherche de partenariats, intégration de réseaux et communautés professionnels, présence sur des salons, ...
- De la visibilité de la Région Ile-de-France en matière de communication.

L'attribution d'un Trophée et l'octroi d'un financement visent notamment à permettre la concrétisation et la promotion de projets innovants qui auront un impact structurant sur le fonctionnement de l'établissement lauréat et susceptibles d'être reproduits sur d'autres sites.

Champ de l'Appel à manifestation d'intérêt

Sont éligibles les projets présentés par un établissement ou un groupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens et conçus avec au moins un prestataire (ou partenaire) extérieur à l'établissement.

L'établissement d'enseignement supérieur précisera les modalités envisagées pour la sélection du partenaire ou prestataire : soit en anticipant son choix mais sans le notifier avant d'être lauréat, soit

AMI TROPHEES FRANCILIENS DE L'INNOVATION NUMERIQUE DANS LE SUPERIEUR 2022

en lançant la procédure de choix postérieurement, mais dans tous les cas en respectant les règles du droit de la commande publique qui lui sont applicables.

Les projets devront être localisés dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur francilien ou offrir des services à destination des étudiants franciliens.

La Région intervient à hauteur de 70 % maximum des dépenses éligibles du projet et dans la limite d'un coût total de 500 K€ par projet.

Seules les dépenses d'investissement suivantes sont éligibles :

- Etudes de faisabilité et étude amont sur l'opportunité de la mutualisation,
- Systèmes et matériels informatiques et installation associée : pc & stations, serveurs (streaming, stockage...), logiciels dédiés, accès internet et réseaux...
- Equipements de visioconférence, périphériques et installations associés : codec, caméra, écrans...
- Prestations informatiques et télécoms : AMO, AME, développements, intégration, ...

Les projets lauréats devront être engagés après la date de délibération des élus du Conseil Régional d'Ile-de-France et au plus tard 12 mois après réception de l'avis d'attribution de la subvention régionale.

Sélection des projets

Les projets sont à déposer sur la plateforme des aides régionales : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Les projets lauréats seront sélectionnés par un jury composé d'institutionnels et de professionnels du secteur : Région, enseignants – chercheurs, étudiants, organismes de formation, représentants des entreprises et des salariés du secteur.

Critères de sélection des projets :

- capacité du projet à renforcer un ou plusieurs des grands pôles académiques franciliens,
- mise en œuvre d'une véritable stratégie pédagogique autour des usages, contenus et/ou services développés,
- association des bénéficiaires finaux, notamment les étudiants, dès la conception des projets
- participation des bénéficiaires finaux, notamment les étudiants, au comité de pilotage du projet
- valorisation des contenus patrimoniaux pour le plus grand nombre,

AMI TROPHEES FRANCILIENS DE L'INNOVATION NUMERIQUE DANS LE SUPERIEUR 2022

- crédibilité technique et méthodologique du projet (notamment la capacité des choix technologiques et méthodologiques à favoriser la mutualisation),
- impact positif et significatif sur l'emploi (création, pérennisation, limitation emploi précaire),
- lutte contre les inégalités sociales et territoriales (actions en faveur des publics et territoires défavorisés),
- eco-responsabilité (inscription du projet dans une démarche écologiquement soutenable),
- conformité des développements logiciels avec les critères usuels du logiciel Libre (ouverture et disponibilité du code, de la documentation et de la traduction, utilisation de licences libres, etc.).
- Attention portée à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

La Région se réserve le droit de recevoir les candidats sous forme d'auditions.

Le jury est souverain dans ses décisions et se réserve notamment le droit de proposer une révision des budgets présentés par les candidats et d'inciter au rapprochement entre plusieurs projets le cas échéant.

Seuls les porteurs de projets ayant déposé un dossier complet dans les délais présentés ci-dessous seront évalués par le jury.

Les membres du jury ne sont pas éligibles pour candidater à cet appel à manifestation d'intérêt et devront se prémunir de toute forme de conflit d'intérêt.

Calendrier prévisionnel

8 février 2022 : publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

15 mai 2022 : clôture de l'AMI

Juillet 2022 : jury, éventuellement après audition, et délibération

Octobre 2022 : commission permanente (vote des élus régionaux)

Novembre 2022 : Remise des Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur

Contact

Frédéric Guerrien

01 53 85 67 60 - frederic.guerrien@iledefrance.fr